
Adresse de la société populaire de Passy-lès-Paris, qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes laborieux des colonies, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Passy-lès-Paris, qui félicite la Convention sur le décret qui rend la liberté aux hommes laborieux des colonies, lors de la séance du 8 germinal an II (28 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 501;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20746_t1_0501_0000_6

Fichier pdf généré le 23/01/2023

4

La commune de Libremont, ci-devant Remiremont, annonce la réunion de tous les esprits de ses habitans pour opérer le bien, la régénération de l'opinion publique égarée, la chute de la superstition, l'hommage d'un cavalier armé et équipé; le prochain paiement des contributions de 1793; et finissent par dire, qu'ils doivent tous leurs succès, pour le bien général, à la présence du représentant du peuple Fous-sedoire.

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

5

La société populaire de Passy-lès-Paris, félicite la Convention nationale sur le décret bienfaisant qui rend la liberté aux hommes laborieux, sans lesquels, dit-elle, nos Colonies seroient encore dans le cahos.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Passy-lès-Paris, 10 vent. II] (3).

« Législateurs,

Recevez la reconnaissance de la Société pour le décret bienfaisant par lequel vous avez donné la liberté au monde entier en la donnant à ces hommes laborieux sans lesquels nos colonies seroient encore dans le cahos. Plein de confiance dans votre justice et dans votre amour pour la cause de la Liberté, la Société populaire avoit admis dans son sein un homme de couleur qui pendant la Révolution, a constamment prouvé que la nature en variant les couleurs n'avoit pas varié sur les principes du républicanisme puisqu'elle les avoit également gravés dans son âme comme dans la nôtre. S. et F. »

COMBAULT (présid.), GRANDIN (secrét.).

6

Celle de Pamiers exprime avec force sa haine pour tous les maîtres, et son dévouement absolu à la représentation nationale : Des peuples asservis vous demandent la paix! Répondez-leur vils esclaves, qui nous priez de détourner de vous notre colère, sachez vous rendre dignes de la pitié que vous implorez; sachez devenir des hommes; purifiez-vous à notre exemple, par le sang de vos tyrans; et que leurs têtes soient désormais vos seuls signes parlementaires.

Cette société fait don de 50 paires de souliers, pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

(1) P.V., XXXIV, 215.

(2) P.V., XXXIV, 215.

(3) C 299, pl. 1049, p. 23.

(4) P.V., XXXIV, 215-16. B^o, 9 germ. (1^{er} suppl^t).

[Pamiers, 3 vent. II] (1).

« Représentans,

Certains mots de trêve et de paix ont frappé nos oreilles, sans doute, les tyrans ont saisi quelque intervalle de tonnerre de nos armées, pour les faire percer jusqu'à nous. Eh bien! qu'ils ne s'y trompent pas : c'est un éclair à la lueur duquel nous avons vu, de près, leur destruction, tandis que, trompés par la fumée de nos canons, nous la croyions plus éloignée.

Victoire! Encore un branle, et nous y sommes; et les tyrans ne seront plus; et les Français en auront purgé la terre, comme autrefois les demi-dieux purgeoient leur pays des monstres et des voleurs.

Voilà les cris républicains qui ont répondu, chez nous, à ces cris ennemis de trêve et de paix. Jamais rien de plus prompt, de plus brûlant, que l'ardeur qui a saisi tous les cœurs.

Quoi! s'est-on dit, toute l'avant-garde française ne s'est point encore montrée, et les tyrans n'en peuvent plus! Les forges commencent à peine à travailler, et les bruits des marteaux les épouvantent : le volcan jette à peine de la fumée, et ils en sont étouffés! Que sera-ce donc lorsque la France entière aura mis chez eux tout en feu?

Représentans, en vérité, nous ne connoissons pas notre toute puissance; et nous avons besoin d'entendre ce soupir de détresse des colosses ennemis, pour bien savoir où nous les avons réduits, sans presque nous douter d'avoir encore agi! Eh bien! sachons mettre à profit cette heureuse découverte; et puisqu'ils demandent trêve, dictez-leur-en les préliminaires : « Vils esclaves, qui nous priez de détourner de vous notre colère, sachez vous rendre dignes de la pitié que vous implorez : sachez devenir des hommes; hâtez-vous, à notre exemple, de vous purifier par le sang de vos tyrans; et que leurs têtes soient désormais vos seuls signes parlementaires. »

Législateurs, voilà comment vous devez les forcer d'être heureux, en les forçant d'être libres, car, n'en doutons plus; si la destinée du peuple romain fut de périr pour asservir les nations, celle du peuple français est de vivre pour les rendre libres. N'avoit-il pas, avant même de sortir du maillot, affranchi nos frères d'Amérique? Ne vient-il pas par votre organe, de rappeler à l'espèce humaine des millions d'Africains par l'abjection desquels la terre qu'ils travaillèrent souffroit de se voir deshonorée? Combien elle va désormais s'enorgueillir de les voir transférés en de nouveaux Cincinnatus.

Représentans, c'est par vos soins et vos heureux efforts, que le peuple français a déjà fait tous les prodiges que fit faire aux divers peuples libres l'amour brûlant de la Liberté; c'est pas vos soins et vos efforts qu'il doit en faire de nouveaux; c'est par vous qu'a été allumé sur la montagne le feu sacré qui doit servir de phare à toutes les nations; c'est par vous qu'il doit être conservé, jusqu'à ce qu'il puisse, sans danger, être transmis à de nouveaux gardiens.

(1) C 299, pl. 1049, p. 22.